



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRES

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2791 SUR LES USAGES CONDITIONNELS EN CE QUI CONCERNE LES USAGES ADDITIONNELS DANS LES HABITATIONS DÉTACHÉES

Avis est par les présentes donné par la soussignée, assistante greffière, de ce qui suit:

1. **Le 5 juillet 2016**, le conseil municipal a adopté, par résolution, un premier projet de règlement, intitulé «Règlement modifiant le Règlement PC-2791 sur les usages conditionnels en ce qui concerne les usages additionnels dans les habitations détachées.»

RÉSUMÉ

Ce projet de règlement est présenté dans le but d'ajouter un chapitre au règlement existant afin d'inclure les objectifs et les critères selon lesquels une demande d'autorisation d'un usage additionnel dans une habitation unifamiliale sera évaluée.

2. **Le 13 septembre 2016**, à compter de 19 h 30 ou aussitôt que possible par après, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire tiendra une consultation publique à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Pointe-Claire située à 451, boulevard Saint-Jean, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).
3. Au cours de cette séance, le maire, ou un représentant de la Ville désigné par lui, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Les dispositions de ce projet de règlement sont sujettes à approbation référendaire.
5. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné, situé au 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, de 8 h à midi et de 13 h à 16 h.
6. Ce projet de règlement vise les zones ci-après mentionnées :

Zones concernées / Concerned Zones	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone ou du groupe de zones concernées	Description of concerned zones or groups of zones
Ra1, Ra3, Ra4	Rc1, Re1, Cv1, Pa1, G1	Au nord du lac Saint-Louis, à l'est de la limite municipale de Beaconsfield, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest de l'avenue du Golf	North of Lake Saint-Louis, east of Beaconsfield municipal limit, south of Highway 20 and west of Golf Avenue
Ra23	Re7, Pa3, U2	Au nord du chemin du Bord-du-Lac, à l'est de l'accès/sortie de l'autoroute 20 près du parc Venture, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest du 55, chemin du Bord-du-Lac.	North of Lakeshore Road, east of the access/egress ramp for Highway 20 that is near Venture Park, south of Highway 20 and west of 55 Lakeshore Road.
Ra24, Ra26	Re10, Re11, Re12, Pa3, U2	Au nord du chemin du Bord-du-Lac, à l'est de l'avenue Baie-de-Valois, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest de l'avenue Milroy, de part et d'autre de cette dernière.	North of Bord-du-Lac-- Lakeshore Road, east of Baie-de-Valois Avenue, south of Highway 20 and west of Milroy Avenue and on both sides.
Ra25, Ra27, Rc5	Re12, Re20, Pa3, Pa17	Au nord du lac Saint-Louis, à l'est de l'avenue Godin, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest du boulevard des Sources.	North of Lake Saint-Louis, east of Godin Avenue, south of Highway 20 and west of Sources Boulevard.
Ra31, Ra32, Ra33, Ra34, Ra35, Ra37, Ra38, Ra39, Ra40, Ra43, Ra44, Ra45, Ra46, Ra47, Ra48, Ra49, Ra51, Ra52, Ra53, Ra54, Ra55, Ra56, Ra57, Rb2, Rb3, Rb4, Rb6, Rb7, Rc9, Rc11, Rc13, Rc15, Rc16, Rc17, Rc18, Rc19, Rc20, Rc22, Rc23, Rd3, Re27, Rf4.	Re15, Re16, Re19, Re22, Re24, Re26, Re28, Re38, Re39, Re40, Re41, Re43, Rf1, Rf2, Rf5, Rf6, Cv7, Cv8, C1, C2, C3, C4, Cb1, Pa 21, Pa22, Pa23, Pa24, Pa26, Pa27, Pa28, Pa29, Pa30, Pa31, Pa32, Pa33, Pa34, Pa35, Pa36, Pa37, Pa38, Pa40, Pa41, Pa42, Pa43, Pa44, Pa45, Pa46, Pa47, Pa48, Pa49, Pa50,	Au nord de l'autoroute 20, à l'est du terrain de golf Beaconsfield et de la limite municipale de Kirkland, au sud de l'ancienne voie ferrée du CN et du boulevard Hymus et à l'ouest du boulevard des Sources et de la piste cyclable de l'avenue Avro.	North of Highway 20, east of Beaconsfield golf course and of the municipal limit of Kirkland, south of the old CN train tracks and of Hymus Boulevard and west of Sources Boulevard and of the bicycle path along Avro Avenue.

		Pa51, Pa55, Pa56, Pa59, Pa60, Pb7, Pb8, Pb9, Pb10, Pb11, Pb12, Pb13, Pb14, Pb15, Pb16, Pb17, Pb18, Pb19, Pb20, Pb21, Pb22, Pc2, U2, U4, G2.	
Ra36	Re31, Re32, Pa61	Au nord du boulevard Hymus, à l'est de la limite municipale de Kirkland, au sud de l'autoroute Transcanadienne et à l'ouest de l'avenue Stillview.	North of Hymus Boulevard, east of Kirkland municipal limit, south of Trans-Canada Highway and west of Stillview Avenue.
Ra5, Ra6, Ra7, Ra8, Ra9, Ra10, Ra11, Ra12, Ra13, Ra15, Ra16, Ra17, Ra18, Ra19, Ra20, Ra21, Ra22, Rc2, Rc3, Rc4, Rd1.	Re4, Re5, Re7, Cv1, Cv3, Cv6, Pa2, Pa3, Pa7, Pa8, Pa9, Pa10, Pa11, Pa12, Pa13, Pa14, Pa15, Pb3, Pb4, Pb5, U1, U2, G1.	Au nord du lac Saint-Louis, à l'est de l'avenue Cartier, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest du parc Venture.	North of Lake Saint-Louis, east of Cartier Avenue, south of Highway 20 and west of Venture Park.
Ra60, Rb10, Rb11, Rb12, Rb13, Rc26, Rc27, Rc28.	Re46, Re47, Re48, C6, C7, Pa66, U7,	Au nord du Boulevard Brunswick, à l'est de la limite municipale de Kirkland, au sud de la limite municipale de Dollard-des-Ormeaux et à l'ouest du boulevard Saint-Jean.	North of Brunswick Boulevard, east of Kirkland municipal limit, south of Dollard-des-Ormeaux municipal limit and west of Saint-Jean Boulevard.
Rc10	Re31, Rf1, Cb1, Pb8	Au nord de l'Hôpital Général Lakeshore, à l'est de la limite municipale de Kirkland, au sud du boulevard Hymus et à l'ouest de l'avenue Stillview.	North of Lakeshore General Hospital, east of Kirkland municipal limit, south of Hymus Boulevard and west of Stillview Avenue.
Rc12	Re18, Pa26, Pb6	De part et d'autre de l'avenue Viburnum, à l'est de l'avenue Maywood.	On both sides of Viburnum Avenue, east of Maywood Avenue.

7. Les illustrations de ces zones peuvent être consultées au bureau de la soussignée, à l'endroit et durant les heures indiqués au paragraphe 5 ci-haut.

Donné à Pointe-Claire, ce 3^e jour d'août 2016

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

**PUBLIC CONSULTATION CONCERNING DRAFT BY-LAW AMENDING CONDITIONAL USES BY-LAW
PC-2791 AS REGARDS TO ADDITIONAL USES IN SINGLE FAMILY DETACHED HOMES**

Public notice is hereby given by the undersigned, Assistant City Clerk, as follows:

1. **On July 5th, 2016**, Pointe-Claire City Council adopted, by resolution, a first draft by-law, entitled "By-law amending Conditional Uses By-law PC-2791 as regards to additional uses in single family detached homes».

SUMMARY

This draft by-law is presented in order to add a chapter to the existing by-law so as to include the objectives and criteria upon which an authorization application for an additional use in a single-family dwelling is evaluated.

2. **On September 13th, 2016**, at 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, the Pointe-Claire City Council will hold a public consultation at the City Hall Council Chambers, located at 451 Saint-Jean Boulevard, in accordance with the provisions of the Act respecting *Land Use Planning and Development* (R.S.Q., chapter A-19.1).
3. During the public meeting, the Mayor, or a City representative designated by him, will explain the draft by-law and hear every person or body wishing to express an opinion.
4. The provisions of this draft by-law are subject to the approval by referendum process.
5. This draft by-law may be consulted at the undersigned's office, located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Friday, with the exception of legal Holidays, from 8:00 a.m. to noon and from 1:00 p.m. to 4:00 p.m.
6. This draft by-law contemplates the following zones:

Zones concernées / Concerned Zones	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone ou du groupe de zones concernées	Description of concerned zones or groups of zones
Ra1, Ra3, Ra4	Rc1, Re1, Cv1, Pa1, G1	Au nord du lac Saint-Louis, à l'est de la limite municipale de Beaconsfield, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest de l'avenue du Golf	North of Lake Saint-Louis, east of Beaconsfield municipal limit, south of Highway 20 and west of Golf Avenue
Ra23	Re7, Pa3, U2	Au nord du chemin du Bord-du-Lac, à l'est de l'accès/sortie de l'autoroute 20 près du parc Venture, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest du 55, chemin du Bord-du-Lac.	North of Lakeshore Road, east of the access/egress ramp for Highway 20 that is near Venture Park, south of Highway 20 and west of 55 Lakeshore Road.
Ra24, Ra26	Re10, Re11, Re12, Pa3, U2	Au nord du chemin du Bord-du-Lac, à l'est de l'avenue Baie-de-Valois, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest de l'avenue Milroy, de part et d'autre de cette dernière.	North of Bord-du-Lac-- Lakeshore Road, east of Baie-de-Valois Avenue, south of Highway 20 and west of Milroy Avenue and on both sides.
Ra25, Ra27, Rc5	Re12, Re20, Pa3, Pa17	Au nord du lac Saint-Louis, à l'est de l'avenue Godin, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest du boulevard des Sources.	North of Lake Saint-Louis, east of Godin Avenue, south of Highway 20 and west of Sources Boulevard.
Ra31, Ra32, Ra33, Ra34, Ra35, Ra37, Ra38, Ra39, Ra40, Ra43, Ra44, Ra45, Ra46, Ra47, Ra48, Ra49, Ra51, Ra52, Ra53, Ra54, Ra55, Ra56, Ra57, Rb2, Rb3, Rb4, Rb6, Rb7, Rc9, Rc11, Rc13, Rc15, Rc16, Rc17, Rc18, Rc19, Rc20, Rc22, Rc23, Rd3, Re27, Rf4.	Re15, Re16, Re19, Re22, Re24, Re26, Re28, Re38, Re39, Re40, Re41, Re43, Rf1, Rf2, Rf5, Rf6, Cv7, Cv8, C1, C2, C3, C4, Cb1, Pa 21, Pa22, Pa23, Pa24, Pa26, Pa27, Pa28, Pa29, Pa30, Pa31, Pa32, Pa33, Pa34, Pa35, Pa36, Pa37, Pa38, Pa40, Pa41, Pa42, Pa43, Pa44, Pa45, Pa46, Pa47, Pa48, Pa49, Pa50, Pa51, Pa55, Pa56, Pa59, Pa60, Pb7, Pb8, Pb9, Pb10, Pb11, Pb12, Pb13, Pb14, Pb15, Pb16, Pb17, Pb18, Pb19, Pb20, Pb21, Pb22, P2c, U2, U4, G2.	Au nord de l'autoroute 20, à l'est du terrain de golf Beaconsfield et de la limite municipale de Kirkland, au sud de l'ancienne voie ferrée du CN et du boulevard Hymus et à l'ouest du boulevard des Sources et de la piste cyclable de l'avenue Avro.	North of Highway 20, east of Beaconsfield golf course and of the municipal limit of Kirkland, south of the old CN train tracks and of Hymus Boulevard and west of Sources Boulevard and of the bicycle path along Avro Avenue.

Ra36	Re31, Re32, Pa61	Au nord du boulevard Hymus, à l'est de la limite municipale de Kirkland, au sud de l'autoroute Transcanadienne et à l'ouest de l'avenue Stillview.	North of Hymus Boulevard, east of Kirkland municipal limit, south of Trans-Canada Highway and west of Stillview Avenue.
Ra5, Ra6, Ra7, Ra8, Ra9, Ra10, Ra11, Ra12, Ra13, Ra15, Ra16, Ra17, Ra18, Ra19, Ra20, Ra21, Ra22, Rc2, Rc3, Rc4, Rd1.	Re4, Re5, Re7, Cv1, Cv3, Cv6, Pa2, Pa3, Pa7, Pa8, Pa9, Pa10, Pa11, Pa12, Pa13, Pa14, Pa15, Pb3, Pb4, Pb5, U1, U2, G1.	Au nord du lac Saint-Louis, à l'est de l'avenue Cartier, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest du parc Venture.	North of Lake Saint-Louis, east of Cartier Avenue, south of Highway 20 and west of Venture Park.
Ra60, Rb10, Rb11, Rb12, Rb13, Rc26, Rc27, Rc28.	Re46, Re47, Re48, C6, C7, Pa66, U7,	Au nord du Boulevard Brunswick, à l'est de la limite municipale de Kirkland, au sud de la limite municipale de Dollard-des-Ormeaux et à l'ouest du boulevard Saint-Jean.	North of Brunswick Boulevard, east of Kirkland municipal limit, south of Dollard-des-Ormeaux municipal limit and west of Saint-Jean Boulevard.
Rc10	Re31, Rf1, Cb1, Pb8	Au nord de l'Hôpital Général Lakeshore, à l'est de la limite municipale de Kirkland, au sud du boulevard Hymus et à l'ouest de l'avenue Stillview.	North of Lakeshore General Hospital, east of Kirkland municipal limit, south of Hymus Boulevard and west of Stillview Avenue.
Rc12	Re18, Pa26, Pb6	De part et d'autre de l'avenue Viburnum, à l'est de l'avenue Maywood.	On both sides of Viburnum Avenue, east of Maywood Avenue.

7. The sketches showing these zones may be consulted at the undersigned's office at the place and time indicated in paragraph 5 above.

Given at Pointe-Claire, this 3rd day of August 2016.

Danielle Gutierrez
Assistante greffière / Assistant City Clerk